

## Numéros utiles

### Accueil Mairie

#### Horaires d'ouverture

du lundi au mercredi  
de 8h00 à 12h00  
et de 14h00 à 18h00  
le jeudi  
de 14h00 à 18h00  
fermé au public le matin  
le vendredi  
de 8h00 à 12h00  
et de 14h00 à 17h00

TEL : 04 66 32 82 10

FAX : 04 66 32 89 99

---

Mail :

mairie.banassac-canihac@orange.fr

Site internet :

www.banassac-canihac.fr



Mairie de Banassac-Canihac, Lozère

## Déchèteries

### Baraque de Trémolet:

Du lundi au Samedi De 10h00  
à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
Tel : 04 66 48 14 06

### St Germain du Teuil :

Le mercredi De 14h00 à  
16h00

Le samedi De 10h00 à 12h00  
et de 14h00 à 16h00

Tel : 04 66 31 41 23

---

Gendarmerie : 04 66 32 80 04

Samu : 15

Pompier : 18

N° urgence Européen : 112

## AGENDA



Samedi 17 juin 2023  
**FÊTE DE LA MUSIQUE A CANILHAC**  
A partir de 20h au village de Canilhac  
Concerts des groupes Une P'tite Place et Minitel  
Spectacle son et lumière et restauration sur place  
Organisé par le Comité des fêtes de Canilhac

Vendredi 30 juin 2023

### FÊTE DE L'ÉCOLE DU SYCOMORE

Spectacle des enfants à 18h30 suivi d'un apéritif et d'un repas  
partagé  
Organisé par l'Amicale Laïque de Banassac



Samedi 8 juillet 2023  
**REPAS FÊTE « INDEPENDANCE DAY »**  
19 h Repas sur la place de l'église de Banassac - 12€ par personne  
Inscription et renseignements au 06 40 43 70 44  
Organisé par l'Association France-Etats-Unis de Lozère

Dimanche 23 juillet 2023

### FÊTE VOTIVE DE BANASSAC

De 7h à 17h vide grenier - Brocante - marché artisanal  
Organisé par le comité d'animation de Banassac



## Déchèteries

### Baraque de Trémolet:

Du lundi au Samedi De 10h00  
à 12h00 et de 13h30 à 17h30  
Tel : 04 66 48 14 06

### St Germain du Teuil :

Le mercredi De 14h00 à  
16h00

Le samedi De 10h00 à 12h00  
et de 14h00 à 16h00

Tel : 04 66 31 41 23

---

Gendarmerie : 04 66 32 80 04

Samu : 15

Pompier : 18

N° urgence Européen : 112



Ce Bulletin Municipal a été préparé et mis en page  
par la Commission Communication-Tourisme.

Directeur de publication : **David RODRIGUES**

Impression : Mairie de Banassac-Canihac - Photos : Fonds Mairie



**Une pensée...**  
« Le secret du bonheur et le comble de l'art, c'est de vivre comme tout le  
monde, en n'étant comme personne »

Simone de Beauvoir, philosophe romancière (1908 - 1968)

JUIN



L'édito du maire	2	Budget eau et assainissement	6
Patrimoine	3	Ecole et culture	7
Vie communale	4	Infos - Vie pratique	8
Budget communal global	5	Agenda	10

JUIN

Chères Banassacoises et Camilhacoises,



Chers Banassacois et Camilhacois,

*La période estivale est à nos portes.*

*Synonyme de journées ensoleillées et de vacances, c'est le moment de l'année que tout le monde attend avec impatience car il nous offre l'occasion de passer du temps avec nos proches, de flâner et pour ceux qui le peuvent de prendre quelques congés.*

*Une période qui apporte également son lot de défis, notamment à cause des températures pouvant être très élevées et difficiles à supporter pour les personnes fragiles. (voir l'article consacré à ce sujet dans ce bulletin). Nous vous encourageons à prendre les précautions nécessaires pour prendre soin de vous et de votre entourage.*

*Cette période sonne également la fin de l'année scolaire. C'est alors traditionnellement l'occasion de faire le bilan de l'année passée.*

*Vous trouverez dans ce bulletin quelques moments vécus, parmi tant d'autres, au sein de l'école.*

*Je remercie le personnel scolaire et l'association « Lisons ensemble » pour leur unité, leur dynamisme et leur créativité. Je souhaite bon vent aux élèves de CM2 qui ouvriront à la rentrée prochaine les portes du collège.*

*Je souhaite attirer votre attention sur le rôle que jouent les associations locales dont certaines rencontrent des difficultés en raison d'un manque de bénévoles. Vous pouvez les aider en vous impliquant dans l'organisation d'événements. Venez renforcer le tissu associatif et créer une communauté encore plus dynamique et solidaire.*

*Nous croyons en la force de notre communauté et en la volonté des résidents de s'impliquer pour le bien-être de tous.*

*Ensemble nous pouvons relever ce défi et assurer la pérennité de nos associations locales.*

*Très bel été à tous.*

*Le Maire,*

*David Rodrigues*

## INFOS - VIE PRATIQUE

### 11ème EDITION DE LA ROUTE RANDONNEE DECOUVERTE

Depuis 2013 l'association « La Route Randonnée Découverte » rend hommage à la mythique « route du sel » et propose aux randonneurs à cheval, à vélo ou à pied de découvrir l'Occitanie à travers le patrimoine local dans un esprit convivial et festif.

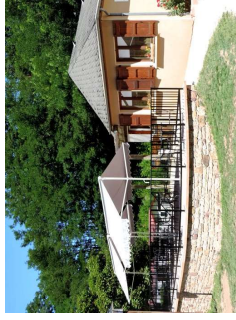
Le 27 juillet l'ensemble des participants fera une halte sur notre commune. Ils seront accueillis en fin d'après-midi au camping municipal de la Vallée (situé à Miège-Rivière) où vous pourrez venir à la rencontre des randonneurs et de leurs montures.

Pour l'occasion un repas spectacle sera proposé à la population en soirée.

*Inscription, tarifs et renseignements auprès de Sabrina ALBOUY, gérante du camping au 04 66 32 91 14 ou par mail [camping.vallee@orange.fr](mailto:camping.vallee@orange.fr)*



### LE CAMPING MUNICIPAL DE LA VALLÉE



Sabrina ALBOUY, gère le camping municipal depuis 2020. Au fil des mois, elle a su améliorer l'espace et fidéliser la clientèle qui revient, pour certain campeurs, année après année.

Le camping possède 50 emplacements pouvant recevoir jusqu'à 6 personnes chacun. Tous sont munis d'une arrivée d'eau et de l'électricité. Trois mobil-homes et trois bungalows toilés sont répartis dans le camping.

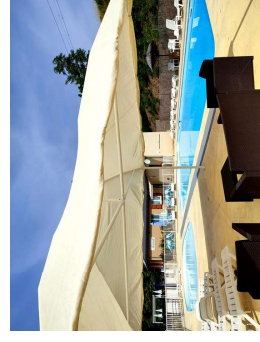
#### Les équipements

Une piscine privative exclusivement réservée aux campeurs, ainsi qu'une patinoire pour les plus petits.

Un boulodrome

Une aire de jeux pour les enfants

Des barbecues



#### Des activités ouvertes à tous

Des concours de pétanque 1 fois par semaine

Des marchés de pays en nocturne le mercredi 19 juillet et le mercredi 2 août 2023

Des repas musicaux : - le 12/07 groupe « Une p'tite place »

- le 9/08 avec le groupe « Les Rats Cordés »

- le 16/08 avec le groupe « # à 2 »



## INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES



### Ce que dit la loi

Chaque commune est légalement tenue d'inscrire sur un registre confidentiel le nom des personnes dites vulnérables pour lui permettre de mettre en œuvre des mesures de sauvegarde pour ses administrés



### Qu'appelle-t-on une personne vulnérable ?

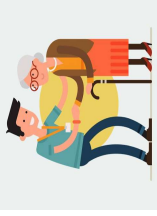
Sont considérées comme des personnes vulnérables celles qui sont menacées dans leur autonomie.

La vulnérabilité peut résulter de l'âge, de la maladie, d'une infirmité, de la solitude ou bien d'une déficience physique ou psychique

### Pour être plus précis

Vous avez plus de 65 ans  
 Vous avez plus de 60 ans et êtes en situation de handicap ou reconnu inapte au travail  
 Vous souffrez d'une maladie chronique ou d'une infirmité  
 Vous subissez une déficience physique ou psychique

### Signalement



Vous vous sentez concerné par un ou plusieurs de ces critères, vous pouvez faire vous-même la démarche auprès du secrétariat de la mairie.  
 Vous n'êtes pas autonome, un voisin ou un proche peut faire la démarche pour vous avec votre accord.  
 Chacun, peut aussi signaler un proche fragile s'il n'en a pas lui-même conscience, toujours avec son accord.



### Utilisation du fichier

Ce registre s'avérera très utile en cas de crise sanitaire ou bien de phénomènes météorologiques préoccupant du type canicule, tempête ou inondation.

### Le secrétariat a votre disposition

Du lundi au mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h  
 Le jeudi de 14h à 18h  
 Le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h  
 Tél : 04 66 32 82 10 ou par mail à [mairie.banassac-canilhac@orange.fr](mailto:mairie.banassac-canilhac@orange.fr)

## NUISANCES SONORES ET VOISINAGE

Gardons de bonnes relations avec notre voisinage en respectant quelques règles élémentaires en matière de bruit.  
 Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur

thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :  
 ⇒ de 8h à 20h du lundi au samedi  
 ⇒ De 10h à 12h les dimanches et jours fériés

Les aboiements de chiens la nuit sont considérés comme du tapage nocturne à partir du moment où leurs propriétaires ont conscience du trouble qu'ils engendrent sans rien faire pour y

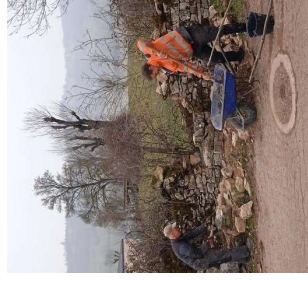
remédier.  
 Enfin, il se peut que votre voisin n'ait pas conscience du dérangement qu'il occasionne en dehors de ces plages horaires, dans ce cas il convient de l'en informer amicalement, en allant à sa rencontre.

La vie en collectivité suppose une tolérance entre voisins, le problème de bruit n'est pas uniquement un problème de décibels mais un problème social.

## RÉPARATION DES CROIX DE CANILHAC ET DE VERTEILHAC

De nombreuses croix jalonnent nos campagnes. Témoins de notre Histoire, elles sont faites de pierre, de bois, de granit, de fer forgé ou même de ciment.

Construites pour signaler les entrées ou sorties des villages, elles symbolisent aussi la chrétienté de la communauté, elles se veulent également les guides des voyageurs à la croisée des chemins mais bien d'autres fonctions encore leur sont attribuées essentiellement religieuses.



Avant travaux

Pendant

Après

## LE DIEU AU MAILLET RETROUVE SA PLACE

Confiée le 28 février à M. Alessandro Ingoglia spécialiste de la restauration en Avignon, la statuette a récemment retrouvé sa niche dans l'église de Canilhac. Classée au titre des objets Monuments Historiques en 1970, cette statue de 65 cm de haut qui avait été attribuée, lors d'une première expertise, au 1<sup>er</sup> siècle de l'époque celte, représenterait Succellos, le dieu au maillet. En 2019, une nouvelle expertise établie par M. Philippe Gallant, Technicien de recherche au service archéologique de la DRAC Languedoc-Roussillon, a conclu qu'il ne pouvait s'agir d'une statue du producteur des récoltes et des troupeaux, une icône païenne, mais avec certitude d'une représentation non identifiée du Bas Moyen-Âge voire début de la Renaissance eu

égard à son aspect général, sa coiffure et sa tenue vestimentaire. Cette expertise s'étant terminée par l'urgence de traitement des micro-organismes affectant la sculpture ainsi que son placement dans un endroit sec, bien ventilé et sans éclairage direct, l'œuvre a donc été confiée à M. Ingoglia, la préparation de la niche à nos employés communaux et la nouvelle vitre de protection à M. Claude Audigier, ferronnier familiarisé avec ce genre de protections d'objets séculaires. Le 24 mai, la statuette a donc retrouvé sa place en présence de Mme Céline Varlièrde, chargée de la conservation du Patrimoine de la Lozère, et des adjoints municipaux. Comme vous pouvez le constater sur la photo, le travail effectué pour cette conservation est remarquable-

ment réussi et nul doute que le dit « dieu au maillet de Canilhac » vous émerveillera lors d'une visite dans cette magnifique église.



### LE PRÉFET DE LA LOZERE EN VISITE A BANASSAC



Après la visite des locaux de la mairie, du musée et de la bibliothèque, la délégation a rejoint la salle. Jean Gazagne, où des responsables des diverses associations locales avaient été conviés afin de participer à un moment d'échange avec M. Le Préfet.

M. le Maire fait part des projets de la commune en cours dont celui de la création d'une salle culturelle et associative qui suscite un grand intérêt auprès de toute l'assemblée.

M. le Préfet lui aussi séduit par l'utilité sur notre secteur d'une salle pouvant accueillir des spectacles et des événements culturels a mis l'accent sur l'aspect financier important de ce projet.

Cette visite s'est achevée sur le site à côté de l'école qui pourrait recevoir la future salle culturelle et associative.

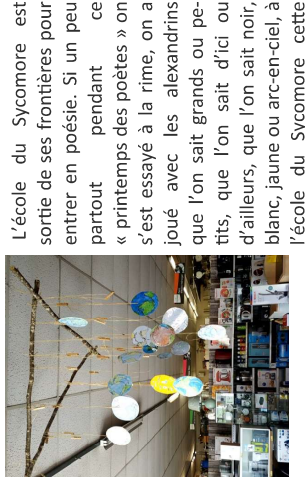
M. le maire remercie M. le Préfet pour l'intérêt apporté aux divers projets de la commune de Banassac-Canilhac.

Merci aussi à Jean-Claude SALEIL, Président de la Communauté de Commune, M. BOUBIL, président de l'office de tourisme de l'Aubrac aux gorges du Tarn et Caroline BIDEAU, cheffe de projet Petite Ville de Demain pour leur soutien au projet de la création de la future salle culturelle et associative.

Merci aussi aux adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et aux différentes associations pour leur présence et qui travaillent sur ce dossier depuis plusieurs années.



### L'ÉCOLE EN POESIE



L'école du Sycomore est sortie de ses frontières pour entrer en poésie. Si un peu partout pendant ce « printemps des poètes » on s'est essayé à la rime, on a joué avec les alexandrins que l'on sait grands ou petits, que l'on sait d'ici ou d'ailleurs, que l'on sait noir, blanc, jaune ou arc-en-ciel, à l'école du Sycomore cette année tous les élèves se sont lancés dans l'aventure poétique. Ils ont laissé leur imagination et leur talent franchir les frontières, sauter les murs, enjamber les barrières, se heurter aux barbelés... Leurs différentes productions ont été présentées le mardi 28 mars au cours d'un vernissage à l'école.

Du plus jeune au plus âgé, les élèves ont su expliquer la façon dont leurs écrits et poèmes avaient été pensés et réalisés.

La municipalité, représentée par son adjointe en charge des affaires scolaires a félicité ces poètes en herbe et leurs enseignants pour la qualité de leur travail et leur investissement.

L'association Lisons Ensemble, qui fait vivre la bibliothèque municipale, a remercié également les élèves et les enseignants et a exprimé, par la voix de sa présidente sa fierté de voir la bibliothèque associée à leurs projets.

Les œuvres sont exposées actuellement chez les commerçants de Banassac, elles migreront ensuite à la bibliothèque municipale.

### LES ECHOS DE LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque municipale est aussi bénévoles au sein de l'association dans les locaux de la Mairie. Elles vous apporteront conseil et aide.

Ce sont les bénévoles de l'Association Lisons Ensemble qui la gèrent (accueil, animations, projets divers...)

et qui assurent des permanences tous les mercredis de 15h à 17h et tous les vendredis de 14h45 à 16h45.

De plus la bibliothèque est ouverte au public aux mêmes heures que le secrétariat de mairie. N'oubliez pas de signaler votre venue à Isabelle ou Myriam, les secrétaires, qui sont

**Tout l'été à la Bib**  
N'hésitez pas à profiter des vacances pour vous évader dans un roman !

Partagez un moment de lecture avec vos enfants  
Echangez avec les bénévoles autour d'un de vos coups de cœur



### CARNAVAL A L'ÉCOLE DU SYCOMORE



Carnaval a été fêté comme il se doit à l'école le jeudi 20 avril.

Le printemps était bien là et le soleil au rendez-vous. Princes, chevaliers, super héros, des costumes aussi variés que magnifiques.

Le cortège s'est tout d'abord rendu à la mairie avant de se rendre à la crèche au son des maracas et de la batucada réussie !

banassacoise créée pour l'occasion.

Enfin les résidents de la maison de retraite Saint Martin attendaient avec patience les jeunes écoliers pour un sympathique moment de convivialité.

Après avoir interprété quelques chansons, il était temps de prendre le chemin du retour. Ce fut une matinée très réussie !

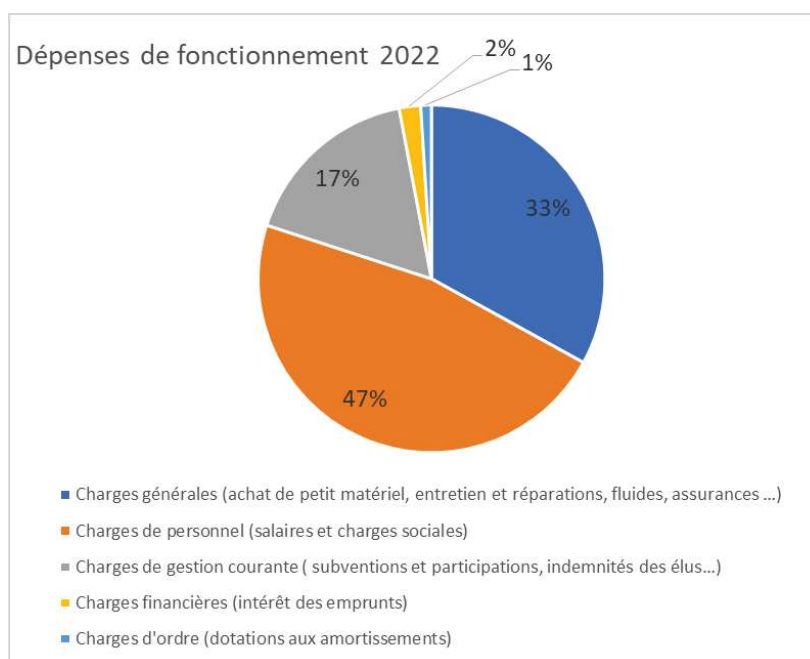


# BUDGET COMMUNAL GLOBAL

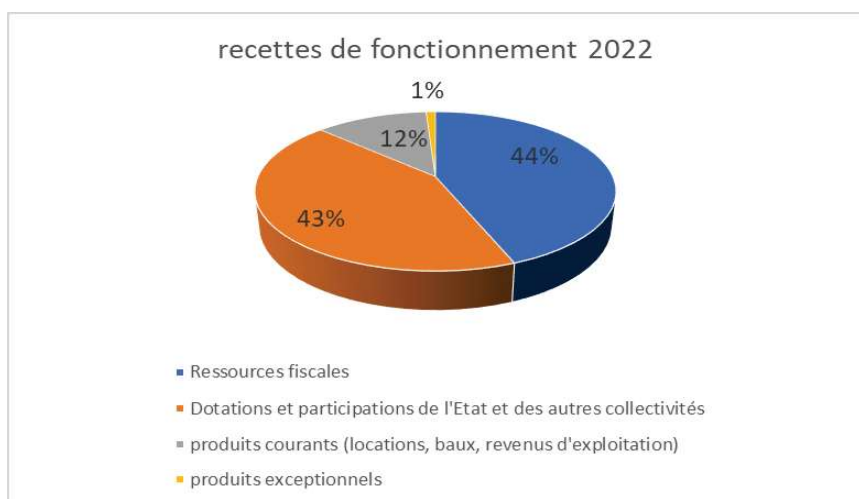
## FONCTIONNEMENT

Les graphiques ci-dessous indiquent le pourcentage de chaque famille de dépenses et de recettes du budget de fonctionnement pour notre commune en 2022

Pour comparaison à **population équivalente**, les dépenses annuelles de fonctionnement de notre commune ont été de 622 € par habitant, 991 € pour les autres communes de Lozère et 838 € pour les communes françaises.



**Les recettes annuelles par habitant : commune 802 €, département 1310 €, national 1082 €**



une augmentation conséquente des cotisations minimum. Lors de la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2022, les élus de Banassac-Canilhac ont décidé de procéder pour 2023 à une augmentation beaucoup moins importante que celle demandée eu égard aux difficultés rencontrées par les entreprises dans la conjoncture actuelle.

La courbe ascendante des coûts ne semble pas vouloir s'inverser en 2023 et l'Etat a, par l'intermédiaire de la Loi des Finances,

procédé à une augmentation de 7,1% de la base de calcul de la Taxe Foncière, augmentation qui affectera tous les propriétaires. Pour ne pas augmenter la pression fiscale des ménages, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter le taux d'imposition foncier de la commune cette année.

Les augmentations de tarifs, les coûts des matières premières, des services, des carburants et de l'énergie (gaz et électricité) ont bien eu lieu comme prévu en 2022 et l'augmentation de 1,61% sur le foncier bâti a permis à la commune d'équilibrer son budget de fonctionnement.

Par ailleurs, une demande d'harmonisation de la CFE avait été faite par la Communauté des Communes avec

## INVESTISSEMENT

Voici un suivi des principales opérations engagées :

**Les travaux sur la voirie des villages** prévus en 2023 sont la création d'un trottoir et pluvial à Malvézy et réfection de diverses voiries pour un montant de 56 000 € entièrement autofinancés.

**A l'école** une vidéo surveillance va être installée pour un montant de 3 071 €, la subvention de l'Etat s'élève à 2 047 €.

**Le projet de construction de la salle multiculturelle** suit son cours, il a été présenté à Monsieur le Préfet lors de sa visite dans notre commune. Celui-ci a été conquis par le projet aussi, afin de mener à son terme ce projet, nous allons nous tourner vers l'Etat, le Département et à la Région pour obtenir des aides.

**Le projet d'aménagement de la route de la vallée** d'un montant estimé à 447 721 € hors taxe progresse. Le Département participera à ces travaux pour la partie « route » à hauteur de 124 005 €. Celui-ci attribue, en

outre, une aide financière de 58 813 € pour les travaux concernant la commune. En parallèle, une subvention de 103 328 € a été demandée à l'Etat.

**Friche de la gare.** Nous sommes toujours dans l'attente de réponses de la part de la SNCF qui semble nous avoir aiguillés sur une voie de garage.

### Deux nouveaux projets pour 2023 sont lancés :

**L'aménagement du village de Grèzes** avec l'enfouissement des réseaux et la réfection de l'éclairage public. Le montant estimé est de 35 559 € avec une participation de 10 371 € accordée par le Département.

**L'aménagement du carrefour** de la rue de la Commanderie et de l'avenue du Lot (Intermarché) avec création de ralentisseurs.

Ce projet nécessaire pour la sécurité de cette zone commerciale est estimé à 65 546 €. Nous avons sollicité l'Etat pour une aide de 38 445 € ainsi qu'un complément de 5 492 € provenant des amendes de police.

## BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Voici les principales opérations en cours :

**La reconstruction de la station d'épuration de Malvézy** dont le coût est estimé à 212 000 € et qui sera en partie financée par l'Etat, le Département et l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant total de 148 078€.

**La réparation de la station d'épuration de Canilhac** qui est estimée à 10 000 €.

**La mise en place de la Télégestion** sur la commune qui permettra de suivre en direct la consommation d'eau et de détecter rapidement les fuites ou autres problèmes sur les réservoirs d'eau.

Cette opération estimée à 40 000 € sera dotée d'une participation du SDEE à hauteur de 30%.

**La réfection du réseau AEP** sur la route de la Vallée dans le cadre de l'aménagement de la route pour un montant de 64 000 €.

**La réfection des réseaux AEP** au village de Montferand, au Pont de Lescure ainsi que des travaux sur les pompes et armoires AEP pour un montant total de 44 056 €.

